



Le 12 juillet dernier, huit avocats se sont constitués pour déposer une plainte au tribunal militaire de Yaoundé contre le soldat du Bataillon d'intervention rapide (BIR) Ewome Eboko John, plus connu sur le pseudonyme « Moja Moja ». Il est poursuivi pour torture, arrestation et séquestration, abus de fonction et autres. Des actes commis sur des civils dans le Sud-ouest.

Ce lundi 25 juillet 2022, Jade Cameroun a réussi à entrer en contact avec le soldat du Bataillon d'intervention rapide (BIR), Ewome Eboko John à Buea. Il affirme qu'il est parfaitement au courant de la plainte déposée contre lui par des avocats à Yaoundé. « Pour moi, c'est de la distraction. En plus d'être un soldat, je suis chef du village Bwassa Bwassa. Je lutte contre ceux qui veulent déstabiliser le pays. Les avocats qui portent plainte sont payés par les séparatistes. Je m'en fous de leurs états d'âmes. Pour le reste, allez voir ça avec mes supérieurs hiérarchiques », affirme le soldat du BIR dans un échange enregistré. (Visiblement, il ne mesure pas la gravité des actes dont il est accusé.) Selon de nombreux témoignages recueillis auprès des populations, ces deux dernières années, le soldat « Moja Moja » est devenu célèbre en torturant des personnes qu'il arrêtait lui-même, les présentaient comme des présumés séparatistes, les torturaient pour soi-disant, « recueillir des aveux par la force ».

A la fin du mois de juin, lui et sa bande ont procédé à l'arrestation de nombreux jeunes qu'ils ont torturés en faisant des vidéos. Après quelques jours, l'une des personnes arrêtées a perdu la vie suite à ses blessures. Des tortures que le soldat publie sur sa page Facebook intitulée «

Moja Moja Chief », avec des milliers d'abonnés. Il est devenu une véritable super star. De nombreuses femmes sont passées sous la férule de Moja Moja qui fait sa propre justice en ne remettant pas les civils qu'il arrête aux autorités judiciaires. Il préfère extorquer les aveux lui-même, en utilisant ses propres méthodes.

Les autorités militaires se désolidarisent de ses actes

De nombreux hauts gradés qui ont gardé l'anonymat affirment que l'autorité militaire n'est pas complice des actes de ce soldat. « La plainte déposée à Yaoundé va suivre son cours normal. Elle sera transférée au tribunal militaire de Buea. Le commissaire du gouvernement va ouvrir une enquête pour entendre le soldat et les preuves présentées par les avocats plaignants. S'il est jugé coupable, il sera sanctionné conformément à la loi. L'autorité militaire n'a aucun pouvoir de le protéger. Je rappelle que le devoir des soldats c'est de protéger la nation. Les tortures et autres contraintes sur les civils vont contre les règles de nos fonctionnements », indique ces hauts gradés.

A la base du commandement de la sécurité militaire (SEMIL), l'un des commandant s'est demandé pourquoi depuis des années que le soldat « Moja Moja » commet des atrocités sur les civils, ses supérieurs hiérarchiques ne l'ont pas rappelé à l'ordre. « Aujourd'hui il y a une plainte. Il sera jugé. Beaucoup vont se désolidariser de lui. Mais ces mêmes personnes pouvaient lui dire qu'il était en train de se tromper. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ? On est porté à croire que certains supérieurs sont complices de ce que ce soldat a fait », s'est plaint notre source.

Ce que dit la plainte des avocats

Huit avocats se sont constitués pour déposer la plainte au tribunal militaire de Yaoundé, dont Jade Cameroun a eu une copie. Parmi eux, beaucoup sont très connus parce qu'ils défendent de nombreuses personnes impliquées dans la crise anglophone, comme Me Tamfu Ngarka Richard, ou encore Me Amungwa Tanyi. Dans leur plainte, les avocats dénoncent avec véhémence les exactions et violences physiques perpétrées par le mis en cause contre des personnes civiles de nationalité camerounaise dans la localité de Buea. « Ce dernier, à travers les réseaux sociaux et avec la complicité de sa bande, publie des scènes de violence et de torture portant ainsi atteinte grave à l'intégrité physique et morale des citoyens et même à l'image de l'armée camerounaise ».

« Dans une autre publication très récente, et devenue virale sur les réseaux sociaux, ce dernier se montre en train de pratiquer des assauts et tortures contre des citoyens, prétendant que ceux-ci appartiendraient au groupe des sécessionnistes sans en être sûr ». « Il est inconcevable qu'un militaire agisse sous la casquette de l'armée camerounaise pour commettre des actes atroces contre les citoyens qu'il est censé protéger, tout en restant impuni. Dans un Etat de droit, chaque citoyen est astreint au respect minutieux de la loi indépendamment de son statut social ». Les avocats trouvent que ces agissements violent les articles 74, 140, 277, et 302 du code pénal, ainsi que le préambule de la constitution, la déclaration universelle des droits de l'homme et la charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Et souhaitent faire interpellé le mis en cause et ses complices, les entendre et les condamner afin qu'ils répondent de leurs agissements coupables. « Et se sera justice »,

concluent les avocats.

Le Messenger